

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2009

- COMPTE RENDU AFFICHAGE -

L'AN DEUX MILLE NEUF le 24 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, le 13 novembre 2009, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Jérôme LETIER, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire

Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF (à partir du point 1), Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Françoise FOUGEROLE, adjoints au maire

M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Geneviève TOUATI, Mme Brigitte ARTHUR, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alain ASSOULINE, conseiller municipal, pouvoir à M. le Maire jusqu'au point 0 inclus

Mme Brigitte OSMONT, conseiller municipal, pouvoir à Mme PALLIERE

Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, conseiller municipal, pouvoir à M. NECTOUX

M. Quentin BOUCHACOURT, conseiller municipal, pouvoir à M. DESVAUX

Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal, pouvoir à Mme MARGHIERI

M. Benoît AINS, conseiller municipal, pouvoir à Mme TOUATI

M. David GREAU, conseiller municipal, pouvoir à Mme ARTHUR

ÉTAIT ABSENT :

M. Jean EROUKHMANOFF, adjoint au maire, jusqu'au point 0 inclus.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

0 Approbation du procès verbal du 22 septembre 2009

Le conseil municipal a approuvé le procès verbal du 22 septembre 2009 à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Décision modificative n°3 du budget primitif 2009 de la commune

Sur rapport de M. Guy MONTAGNON, adjoint au maire, le conseil municipal a approuvé la décision modificative n°3 qui peut donc se résumer comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses désaffectations	103 000,00
Dépenses nouvelles et réaffectations	70 000,00
Recettes Nouvelles	<u>33 000,00</u>
 Solde	 0,00

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, M. Quentin BOUCHACOURT, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL,

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

2. Fixation du taux de la redevance assainissement – exercice 2010

Sur rapport de M. Jérôme LETIER, conseiller municipal, le conseil municipal a voté le maintien du taux de 2009 pour 2010 à 0,21 €/m³.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, M. Quentin BOUCHACOURT, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL,

5 abstentions : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

3. Vote du budget primitif annexe 2010 de l'assainissement

Sur rapport de M. Guy MONTAGNON, adjoint au maire, le conseil municipal a voté le budget primitif annexe 2010 de l'assainissement qui peut donc se résumer comme suit :

Section d'Exploitation

- dépenses :	269 663,00 €
- recettes :	<u>269 663,00 €</u>
	0,00 €

Section d'Investissement

- dépenses :	158 634,19 €
- recettes :	<u>158 634,19 €</u>
	0,00 €

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, M. Quentin BOUCHACOURT, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL,

5 abstentions : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

4. Versement des acomptes de subventions aux Établissements Publics Locaux et au groupement d'intérêt public

Sur rapport de M. Jean EROUKHMANOFF, adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement des acomptes de subvention au Centre Communal d'Actions Sociales et à la Caisse des Écoles jusqu'au vote du Budget Primitif 2010, dans la limite d'un douzième par mois du montant alloué.

5. Versement d'un acompte de subvention à l'association l'amicale du personnel

Sur rapport de M. Jean-Philippe DARNAULT, adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement d'un acompte de subvention à l'association « amicale du personnel » avant le vote du budget 2010, dans la limite d'un douzième du montant de l'année passée par mois.

6. Versement d'un acompte de subvention à l'association ASM Hand Ball

Sur rapport de M. Jean-Pierre NECTOUX, adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement d'un acompte de subvention à l'association SM Hand Ball, avant le vote du budget primitif 2010, dans la limite d'un montant maximum de 30% de la subvention allouée en 2009.

7. Octroi de l'indemnité de conseil au receveur municipal

Sur rapport de Mme Evelyne CELLARD, conseiller municipal, le conseil municipal a octroyé, à l'unanimité, en contrepartie des conseils prodigués par Mme le Receveur Municipal aux services municipaux, une indemnité qui s'élève à 3 980 € brut.

8. Admission en non valeur

Sur rapport de M. Marc MEDINA, conseiller municipal, le conseil municipal a voté, à l'unanimité, les états des produits communaux irrécouvrables pour l'exercice 2009.

Le montant de ces produits s'élève à 5 004,34 € et se décompose comme suit :

- Voirie	925,55 €
- Loyers	867,07 €
- Centre de loisirs	45,00 €
- Insertion BMO	2 712,54 €
- Conservatoire	250,01 €
- Petits reliquats 2002-2004	204,17 €
Total	5 004,34 €

9. Examen des rapports annuels 2008 des délégataires de services publics

Sur rapport de Florence CROCHETON, adjoint au maire, le conseil municipal a pris acte de la présentation faite des rapports d'activités des délégataires de services publics et syndicats suivants :

- S.I.G.E.I.F. (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France)
- S.I.P.P.E.R.E.C. (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication)
- S.Y.C.T.O.M. (Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères)
- S.E.D.I.F. (Syndicat des Eaux d'Ile-de-France)

10. Remise gracieuse – régie de recettes pour le fonctionnement du guichet unique

Sur rapport de Mme FOUGEROLE, adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, la demande en remise gracieuse portant sur un déficit de 200€, formulée par Mme Catherine MAINE en sa qualité de régisseur titulaire de la Régie de Recettes "Activités scolaires, périscolaires et de restauration" et correspondant à un vol sans effraction intervenue à la sous régie du centre de loisirs élémentaire et maternel TILLION en date du 14 mars 2006.

11. Rapport annuel 2008 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

Sur rapport de Mme Florence CROCHETON, adjoint au maire, le conseil municipal a acté le rapport annuel 2008 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

12. Rapport annuel 2008 sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Sur rapport de Mme Florence CROCHETON, adjoint au maire, le conseil municipal a acté le rapport annuel 2008 sur le prix de l'eau et la qualité des services .publics de l'eau potable et de l'assainissement.

13. Révision de la rémunération des agents recenseurs

Sur rapport de Françoise DUSSUD, adjoint au maire, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la révision de la rémunération des agents recenseurs comme suit :

Rémunération à prévoir pour un agent recenseur :

- 30 € la demi-journée de formation (2 demi-journées de formation obligatoires sont prévues avant le début de la collecte)
- 50 € la tournée de reconnaissance et d'information des habitants
- 1,80 € par feuille de logement
- 1,50 € par bulletin individuel
- 2 € par logement repris en cours de collecte
- une prime d'un montant de 50 € attribuée en fonction de la qualité du travail (numérotation des questionnaires, classement des imprimés collectés, tenue du carnet de tournée, ponctualité)
- une prime d'un montant de 50 € si 20% de la collecte est effectuée la 1ère semaine
- une prime d'un montant de 50 € si 40% de la collecte est effectuée la 2ème semaine
- une prime d'un montant de 50 € si 60% de la collecte est effectuée la 3ème semaine
- une prime d'un montant de 50 € si 80% de la collecte est effectuée la 4ème semaine
- une prime d'un montant de 50 € si 100% de la collecte est effectuée la 5ème semaine.

Rémunération à prévoir pour le coordonnateur communal adjoint :

- une idemnité de 145 € par journée d'intervention ; 10 journées sont programmées pendant les 5 semaines de collecte.

14. Participation des familles et de la ville aux séjours pour l'année scolaire 2009-2010 des centres de loisirs et de la Maison des Marronniers

Sur rapport de Mme Annick MARGHIERI, adjoint au maire, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité la participation des familles et de la ville aux séjours pour l'année scolaire 2009-2010 des centres de loisirs et de la maison des marronniers pour le séjour « ski » indexé par tranche de quotient familial comme suit :

A : 169.6 €	B : 279.84 €	C : 424 €
D : 568.16 €	E : 703.84 €	F : 848 €

15. Participation de la ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant l'école Notre Dame, année scolaire 2009-2010

Sur rapport de Mme Pascale TRIMBACH, conseiller municipal, le conseil municipal a adopté l'avenant à la convention entre la ville et l'école Notre Dame pour l'année 2009-2010 fixant la participation de la ville à 742 € par élève Saint-Mandéen fréquentant l'école Notre Dame.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, M. Quentin BOUCHACOURT, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL,

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

16. Participation de la ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-mandéens fréquentant l'école Decroly : avenant n°15

Sur rapport de Mme Marie-Pierre LE GALL, conseiller municipal, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant n°15 à la convention passée le 20 novembre 1985 fixant le montant forfaitaire par élève et par an à 800 € pour l'année 2008-2009.

17. Organisation des stages BAFA et BAFD sur la Ville et barème de participation des familles et de la Ville

Sur rapport de Mme Anne CARRESE, conseiller municipal, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la mise en oeuvre du projet des stages BAFA pour l'année 2010.

18. Règlement intérieur de la maison des marronniers

Sur rapport de Mme Christine SEVESTRE, conseiller municipal, le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le règlement intérieur de la Maison des Marronniers.

19. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de mise à disposition provisoire du terrain sis rue de Bérulle pour la PMI et la crèche départementale

Sur rapport de Mme Claire PALLIERE, premier adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer cette convention de mise à disposition provisoire du terrain sis rue de Bérulle pour la PMI et la crèche départementale.

20. Abrogation des délibérations du 16 juin 2009 portant sur le règlement de fonctionnement des crèches collectives et de la crèche familiale à Saint-Mandé

Sur rapport de Mme Claire PALLIERE, premier adjoint au maire, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, l'abrogation des délibérations du 16 juin 2009.

21. Transfert de la crèche familiale à la Maison de la famille et du Relais d'Assistants Maternelles/Lieu d'Accueil Enfants Parents au 19 avenue Joffre à Saint-Mandé

Sur rapport de Mme Stéphanie BRONSZTAJN, conseiller municipal, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le transfert du Relais d'Assistants maternelles et du lieu d'Accueil Parents Enfants, dans des locaux situés 19 avenue Joffre.

22. Règlement de fonctionnement de la Ludothèque – extension des horaires d'ouverture

Sur rapport de M. Gilles CLERC RENAUD, conseiller municipal, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le règlement de fonctionnement de la ludothèque – extension des horaires d'ouverture.

23. Application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales

- modification de la régie d'avances de la Maison pour Tous
- approbation de la convention de bail précaire à usage de bureaux au profit de l'Institut le val Mandé sis 3 avenue Joffre
- institution d'une régie d'avances pour le séjour Euro Space Center à Transinne
- institution d'une régie d'avances pour le séjour à Batz sur Mer
- approbation de la convention de mise à disposition de la salle de billard de la maison des marronniers à l'association « la Passerelle » pour la saison 2009-2010
- approbation du bail commercial à passer entre la ville de Saint-Mandé et la Poste – 4/6 rue Jeanne d'Arc
- approbation de la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et la base de soutien de Vincennes

24. questions diverses